



Si vous êtes décidés à engager de telles actions, je suis avec vous pour témoigner du tabagisme dans un restaurant

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 16 janvier 2003

Je viens de lire ceci "*pour compléter l'information qui vous a été donnée, sachez que DNF a obtenu, le 9 décembre 2002, par décision du tribunal de police de Versailles, la condamnation d'un restaurant à lui verser des dommages et intérêts (3800 Euros) pour non observation de la loi* " Excellent !

Si vous êtes décidés à engager de telles actions, je suis avec vous pour témoigner du tabagisme dans un restaurant (et ce n'est pas difficile d'en trouver un !)

Réponse :

Ce n'est pas le premier puisqu'en novembre 2000 nous avons obtenu la condamnation d'un restaurant de Montrouge. Ce n'est pas le dernier puisque nous en avons une dizaine en préparation.

Si vous êtes dans la région parisienne, rapprochez-vous de notre antenne (01 42 77 06 56) pour organiser votre éventuelle participation à une action.